

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-021

Modification des limites de hauteur et de densité Agrandissement du magasin Holt Renfrew Arrondissement de Ville-Marie

Le projet de règlement P-03-021 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO 92 03386) » a été adopté par le conseil le 24 février 2003.

À la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-021 modifie le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Ville-Marie en créant l'aire de hauteur de 44 m du côté ouest de la rue de la Montagne pour l'édifice Holt Renfrew et son agrandissement, à même des aires dont la hauteur actuelle est de 16 m et de 25 m respectivement.

Les agrandissements successifs du magasin Holt Renfrew ont déjà été autorisés par le règlement de programme de développement n° 9361. Cependant, le magasin Holt Renfrew désire redéployer différemment le dernier agrandissement autorisé en réduisant la hauteur permise sur la rue Sherbrooke et en s'agrandissant plutôt du côté de la rue de la Montagne.

L'agrandissement prévu occuperait le tronçon est de la ruelle qui borde le côté sud du magasin ainsi que le terrain du 2180, rue de la Montagne (ancien restaurant Chez Fouquet). Cet agrandissement offrirait une superficie de plancher additionnelle de 3 000 m² étalée sur huit niveaux, dont un en sous-sol. Les cinq premiers niveaux seraient voués au commerce de détail, tandis que les trois derniers seraient utilisés à des fins de bureaux.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation car il déroge au plan d'urbanisme et au règlement d'urbanisme quant à la hauteur et à la densité.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ à l'arrondissement de Ville-Marie, 888, boulevard de Maisonneuve Est, 5^e étage;
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 333, rue Saint-Antoine Est, bureau 200 (à compter du lundi 10 mars 2003 à ses nouveaux bureaux situés au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414) et sur son site Internet à : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le 18 mars 2003
19 heures
Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe
14^e étage

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 28 février 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la ville

Publié le vendredi 28 février 2003 dans le journal *La Presse*.

PUBLIC CONSULTATION

Amendment to the Urban Plan By-law P-03-021

Change of height and density limits Extension of Holt Renfrew store Ville-Marie borough

The draft by-law P-03-021 entitled “Règlement modifiant le plan d’urbanisme, plan directeur de l’arrondissement Ville-Marie” (CO92 03386) was adopted at the Montréal city council meeting of February 24, 2003.

At the city council’s request, the Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on the draft by-law and provide the background material.

Object of consultation

The draft by-law P-03-021 amends the urban plan for Ville-Marie by creating the 44 m height area on the west side of De la Montagne Street for the Holt Renfrew building and its extension, from areas whose heights are now 16 m and 25 m.

The successive extensions of the Holt Renfrew store have already been authorized under by-law 9361. But Holt Renfrew would like to alter the last extension by reducing the prescribed height on Sherbrooke Street and extending on De la Montagne Street instead.

The proposed extension would occupy the east section of the lane on the south side of the store and the lot at 2180 De la Montagne Street (former restaurant Chez Fouquet). The extension would provide an additional floor area of 3000 m² spread over 8 levels, one of which is in the basement.

The first five levels would be for retail business, and the last three would be for offices.

Public consultations must be held as the draft by-law departs from the urban plan as to height and density.

Background material

The draft by-law and background material may be consulted at the following places, during regular office hours:

- Ville-Marie borough office, 888 De Maisonneuve Boulevard East, 5th floor
- Direction du greffe, Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, Ground floor
- Office de consultation publique de Montréal, 333 Saint-Antoine Street East, Suite 200, (as of March 10, at the new offices located at 1550, Metcalfe Street, suite 1414) and on the web site at www.ocpm.qc.ca



PUBLIC CONSULTATION MEETING

All persons and organizations concerned are invited to attend the meeting on:

Tuesday, March 18, 2003
at 7 p.m.
Cours Mont-Royal
1550 Metcalfe Street, 14th floor

The meeting will be conducted as follows:

- Description of the committee's mandate and rules of procedure



- Description and explanation of the draft by-law, followed by a question period
- Opinions and views of persons and organizations concerned

Information: Alain Cardinal 514-872-3568 (OCPM).

Montréal, February 28, 2003

Jacqueline Leduc
City Clerk

Published in the friday February 28, 2003 edition of *The Gazette*